

## **AVIS PUBLIC** DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

## 801, rue John

Demande déposée le 24 juillet 2019 par M. Yves Goyette concernant le lot 3 143 867, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 801, rue John.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un bâtiment principal une marge de 2,86 mètres en cour avant sur la rue Gaudreau, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 6 mètres.

Donné à Magog, le 15 août 2019.

Greffière adjointe